

Section: Politique

Numéro: P-26

Page: 1 de 3 Date: 2007-06-19

POLITIQUE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Approuvée par le Conseil d'administration le 19-06-2007, résolution C-2987-07

Le développement durable,

← un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs → (Le Rapport Brundtland)

PRÉAMBULE

À l'intérieur d'un patrimoine collectif où se manifestent des symptômes d'épuisement des ressources naturelles et énergétiques, le Cégep de Matane est au coeur d'un environnement naturel exceptionnel. Son emplacement, l'étendue de son environnement immédiat et surtout, la qualité et la diversité de ses ressources naturelles sont autant d'éléments essentiels à préserver. Ainsi, dans la foulée de ses orientations stratégiques, l'axe retenu, 'Nature et plein air ', vient en colorer les enjeux que sont notamment le positionnement institutionnel, le soutien au milieu et la qualité de vie.

En s'inspirant des principes des Établissements Verts Brundtland (EVB), le Cégep de Matane met à profit, depuis déjà quelques années, une approche interdisciplinaire qui permet à tous les intervenants du collège de donner un sens à l'ensemble des actes éducatifs qu'ils posent. La présente politique s'inscrit donc dans cette volonté manifeste du Cégep de Matane de guider toutes les interventions, afin que la protection de l'environnement développement durable soit prises en compte dans chaque décision. C'est d'ailleurs en ce sens que le Cégep de Matane s'engage à répondre aux critères des certifications Établissement Vert Brundtland (EVB) et Cégep

La mise en valeur et la préservation de notre environnement pressent tous nos acteurs dans leurs sphères d'action et d'intervention. Intégrer les dimensions écologiques dans nos prises de décision et dans nos profils de formation institutionnels, en faire la promotion, sont autant de moyens qui permettent la mise en œuvre de cette responsabilité collective.

1. PRINCIPES

Le Cégep de Matane

- adhère au concept de développement durable qui exige que la satisfaction des besoins humains et l'amélioration de la qualité de vie se réalisent par une utilisation efficace et respectueuse des ressources limitées;
- s'inscrit concrètement dans l'effort collectif d'une constante vigilance pour assurer la protection de l'environnement;
- par son rôle éducatif, affirme son leadership en matière de protection de l'environnement dans une perspective de développement durable, en utilisant l'ensemble de ses ressources pour en faire la promotion notamment par des activités de sensibilisation, d'information et de formation.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Clarifier et faire connaître les orientations qui guident les actions du cégep notamment en matière de protection de l'environnement et de développement durable;
- Définir le cadre dans lequel se situent les actions de protection de l'environnement au collège;
- Clarifier les responsabilités afin d'assurer la gestion d'actions cohérentes et concertées;
- Mettre en place des mesures de respect de l'environnement en tenant compte des contraintes et des limites des ressources humaines, matérielles et financières.



Section: Politique

Numéro: P-26

Page: 2 de 3 Date: 2007-06-19

3. CHAMPS D'APPLICATION

La politique s'applique à toutes les personnes qui étudient, travaillent ou utilisent les services du Cégep de Matane. Elle s'applique également à ses organismes apparentés.

4. CHAMPS D'INTERVENTION

Deux (2) champs d'intervention s'appliquent dans le cadre de cette politique :

- La première est d'ordre éducatif. D'une part, elle vise à intégrer les enjeux comportements pertinents et les adéquats nécessaires développement d'une conscience environnementale dans les programmes d'études, les cours et les activités parascolaires et périscolaires. D'autre part, elle priorise l'animation, le soutien, la diffusion et la mise en valeur d'initiatives de sensibilisation. d'information et de formation au regard de la protection de l'environnement et du développement durable.
- La seconde est d'ordre administratif.
 Elle priorise l'adoption de pratiques saines dans les activités de fonctionnement au collège en ce qui a trait notamment à :
 - l'achat et l'utilisation des produits adéquats et des ressources (énergie, eau,...);
 - la réduction, la réutilisation, la récupération, le compostage et le recyclage;
 - la gestion des matières dangereuses utilisées dans le cadre de ses activités;
 - l'entretien et l'aménagement des terrains et bâtiments.

Le Cégep de Matane a une préoccupation constante du développement durable dans ses choix de gestion.

5. COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT (CACE)

Les différentes associations du collège proposent des représentants qui seront nommés par le cégep pour former le comité (CACE).

Le comité est autonome quant à son fonctionnement.

5.1 Mandat du CACE

- Porter un regard d'ensemble sur nos pratiques sous l'angle de la protection de l'environnement et du développement durable;
- Harmoniser, appuyer et s'assurer de la mise en œuvre d'actions et des mesures concrètes menées en conformité avec les objectifs de la politique;
- S'assurer de la mise en œuvre d'activités d'information, de formation et de sensibilisation auprès des étudiants et du personnel;
- Établir un plan d'action périodique;
- Faire les suivis, les bilans et les recommandations appropriées;
- Gérer le budget du CACE.

5.2 Membres du CACE

- Un (1) représentant et un (1) substitut de l'Association étudiante;
- Un (1) représentant et un (1) substitut nommés par le Syndicat des enseignants et enseignantes;
- Un (1) représentant et un (1) substitut nommés par le Syndicat des professionnels;
- Un (1) représentant et un (1) substitut nommés par le Syndicat du personnel de soutien;
- Un (1) représentant et un (1) substitut de la Coop du Cégep de Matane

Désignés d'office :

- Un cadre de la direction des services éducatifs;
- Un cadre de la direction des services corporatifs.



Section: Politique

Numéro: P-26

Page: 3 de 3 Date: 2007-06-19

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Direction générale

Responsable de l'application de la politique.

Direction des services éducatifs

Responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique.

De concert avec les affaires étudiantes, les départements et les comités de programme, la direction des services éducatifs assure les activités des champs d'intervention d'ordre éducatif.

Direction des services corporatifs

Responsable des interventions d'ordre environnemental touchant les activités propres à ses champs d'intervention.

Membres du personnel et étudiants

- Suggérer au CACE des initiatives susceptibles d'assurer la protection de l'environnement et le développement durable, et les mettre en œuvre s'il y a lieu;
- Participer aux pratiques et à la promotion d'actions menées dans une perspective de développement durable.

7. RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Le cégep établit un montant annuel pour encourager et soutenir les activités d'information, de formation et de sensibilisation menées par le CACE.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION DE LA POLITIQUE

La politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration ou à tout autre moment jugé pertinent au contexte.